

ADDENDUM # 2	ADDENDA N° 2
REQUEST FOR STANDING OFFER AGREEMENT – STRUCTURAL BUILDING ENGINEERING SERVICES	DEMANDE D’OFFRE A COMMANDES – SERVICES D’INGÉNIERIE DES STRUCTURES ET DE GÉNIE CIVIL
NCC tender file # AL1590	Dossier de soumission de la CCN no. AL1590
10-Aug-15	2015/08/10
The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:	Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d’offres et des documents relatifs au contrat:
<p>1. Question: Section 5.3.1 request that hourly rates be provided for each of the category staff identified on Appendix C. Our structural team meets the “Core Team” description identified in Section 2.8. However, due to the size of our department we do not have personal described as Engineer A, B or Technologist A - D. Can one individual fill several “inferior” categories and be invoiced as such depending on the nature of the task performed? Answer: Yes, but higher rates for “inferior” categories of personnel may result in a higher proposal cost. Please apply proper judgment for rates proportionally to the level of categories of personnel and the nature of the task performed.</p> <p>2. Question: In Appendix D, the summary description for Engineer Level D & E makes reference to an approximate number of professional for which the engineer is to supervise. Due to the size of our department, our engineers do not supervise that many individuals. Are we going to be disqualified based on the size of our firm? Answer: No. Category description table is a generic statement and it also refers to the supervision of a small group of highly qualified professionals. Please submit rates for these categories according your firm’s working environment and structural organisation.</p> <p>3. Section 5.2.1.c is revised to read as follows: ‘Letter of Introduction’, CVs and Table of Contents included in the Technical Proposal will not count in the page count.</p>	<p>1. Question: Section 5.3.1 requiert que les taux horaires soient fournis pour chaque catégorie de personnel identifiée à l’Annexe C. Notre équipe en structure rencontre les exigences de la description de l’équipe de base identifiée à la Section 2.8. Cependant, dû à la grosseur de notre département, nous n’avons pas de personnel décrit comme ingénieur A, B ou technicien A – D. Est-ce qu’un individu peut remplir plusieurs catégories “inférieures” et être facturé comme tel dépendant de la nature des tâches exécutées? Réponse : Oui, mais un taux plus haut pour les catégories “inférieures” peut résulter en une proposition de coût plus haute. Appliquez s’il vous plaît un jugement approprié pour les taux proportionnellement aux niveaux de catégories de personnel et à la nature des tâches exécutées.</p> <p>2. Question: À l’Annexe D, la description sommaire pour l’ingénieur de niveau D & E fait référence à un nombre approximatif de professionnels qui est supervisé par l’ingénieur. Dû à la grosseur de notre département, nos ingénieurs ne supervisent pas un tel nombre d’individus. Serons-nous disqualifiés basé sur la grosseur de notre firme? Réponse : Non. La table de description des catégories est un énoncé générique et elle réfère aussi à la supervision d’un petit groupe de professionnels hautement qualifiés. Soumettre s’il-vous-plaît les taux pour ces catégories selon l’environnement de travail et la structure organisationnelle de votre firme.</p> <p>3. Section 5.2.1.c est révisé à lire comme suit : la « lettre d’introduction », les VC et la table des matières compris dans la proposition technique ne seront pas comptées dans le nombre de pages.</p>

<p>4. In Appendix C - Fee Schedule, categories for Technologist – Level E and Level F are intentionally excluded.</p>	<p>4. Dans l'Annexe C - Grille tarifaire, les catégories pour Technicien – niveau E et F furent intentionnellement exclus.</p>
---	--

Allan Lapensée, Sr. Contract Officer / Agent principal aux contrats
Procurement Services / Services d'approvisionnement
National Capital Commission / Commission de la capitale nationale
(613) 239-5678 ext/poste 5051;
allan.lapensee@ncc-ccn.ca